



## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE POUR VOTRE DOSSIER

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE LISIBLES (NON-PHOTOGRAPHIES)  
ET JOINTS EN UN SEUL ET UNIQUE FICHIER EN FORMAT PDF à : [contact@aepl.fr](mailto:contact@aepl.fr)  
(pour le demandeur, le conjoint et/ou toute autre personne devant occuper le logement)

**L'Attestation de numéro unique** de demandeur de logement social en cours de validité (toutes les pages),  
à faire sur le site du SNE : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

### + **Etat civil** (à adapter suivant la situation) :

- Pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger
- Titre de séjour recto/verso en cours de validité (si titre de séjour plus valide, l'accompagné du récépissé de renouvellement)
- Livret de famille complet ou acte de naissance, pour chacun des enfants mineurs
- Si marié : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage
- Si pacsé : attestation d'enregistrement du PACS
- Si enfant attendu : certificat de grossesse
- Si divorcé ou séparé : jugement de divorce ou l'ordonnance de non-conciliation ou courrier de l'avocat attestant que le divorce par consentement mutuel est en cours, ou acte de saisine du Juge aux Affaires Familiales ou déclaration judiciaire de rupture de Pacs

### + **Revenu Fiscal** :

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 toutes les pages, pour toutes personnes appelées à vivre dans le logement
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 toutes les pages, pour toutes personnes appelées à vivre dans le logement

### + **Ressources mensuelles** (à adapter suivant la situation et à fournir pour le demandeur et le co demandeur) :

- Si salarié : Contrat de travail **et** Bulletins de salaire des trois derniers mois **et** Attestation employeur
- Si indépendant : dernier bilan / Attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration / Dernière déclaration trimestrielle à l'URSSAF
- Si retraite ou pension d'invalidité : notification et montant de la pension
- Si chômage : dernier avis de paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi + décision de prise en charge France Travail
- Si indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
- Si pension alimentaire : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension
- Si prestations sociales et familiales (allocation d'adulte handicapé, revenu de solidarité, allocations familiales, etc) : dernière attestation de la CAF

### + **Autres revenus** (pension, Assedic, retraite, rente ou bourse...)

### + **Logement actuel** :

- Si locataire : bail en cours **et** les 3 dernières quittances de loyer
- Si dettes de loyers : Echancier en cours, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers
- Si hébergé : attestation d'hébergement précisant la date de début de l'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + les 3 dernières quittances de loyer
- Si propriétaire : taxe foncière et compromis de vente

### + **En cas d'allocations CAF** :

- Dernière notification de paiement de la CAF comportant le détail de ces prestations.

### + **En cas de handicap** : Décision de la commission

### + **En cas de recours DALO** : Décision de la commission de médiation

**Vous pouvez utiliser le site PDF 24 ou I LOVE PDF pour transformer, fusionner et compresser vos documents :** <https://www.pdf24.org/fr> <https://www.ilovepdf.com/fr>